

## Note de Présentation brève et synthétique

### Budget Primitif 2026



L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin d'en saisir les enjeux. Cette note répond à ces dispositions.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses autorisées et des recettes prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget pour 2026 a été établi sur la base du Débat sur les Orientations Budgétaires présenté le 24 novembre 2025.

Le budget 2026 doit être établi dans un contexte, qui encore cette année, connaît de nombreuses incertitudes notamment sur les mesures qui seront finalement appliquées ou pas en matière budgétaire au niveau national et qui ne sont pas sans effet majeur pour nous.

Le budget 2026 doit être celui de la pérennisation sur le chemin de la stabilisation de notre modèle.

Pour rappel, 2025 c'est pour Trifyl la mise en place de son nouveau modèle industriel, avec une réalisation dans le respect des budgets initiaux et surtout la mise en place d'un modèle qui se trouve conforté par les évolutions prévisibles de la TGAP et de son éventuelle surtaxe.

De façon globale, ce modèle Trifyl apparaît remplir totalement ses objectifs à savoir :

- un modèle protecteur
- qui respecte les obligations réglementaires
- économiquement favorable par rapport à l'inaction

En parallèle, Trifyl doit continuer d'orienter ces choix vers :

- d'une part une plus grande imperméabilité aux facteurs exogènes à Trifyl (fiscalité, coût de l'énergie, dépenses obligatoires ...);
- d'autre part la garantie d'un socle minimum de recettes structurelles
- en troisième lieu le développement des recettes variables que sont respectivement les recettes « matières » en y intégrant les participations des éco-organismes (REP), les recettes énergétiques ou les variations des volumes adhérents et clients dont Trifyl a la charge.

Dans ce contexte, quatre enjeux majeurs structurent les politiques de Trifyl et se reflètent dans le budget proposé. Ils constituent la préoccupation quotidienne de Trifyl et des objectifs atteints à savoir :

- maintenir la trajectoire financière
- maîtriser le coût payé à l'habitant
- refléter la structure des coûts du service
- maintenir une incitativité à la prévention et la valorisation

## Note de Présentation brève et synthétique

### Budget Primitif 2026

La recherche de croissance et d'équilibre dans ces enjeux nous obligent, comme Trifyl a su le démontrer, à une recherche renouvelée de solutions et d'adaptations en rupture avec une simple reproduction d'actions antérieures mais quotidiennement marquée par la rigueur et le souci de l'intérêt général.

Ces choix et priorités, comme les années précédentes et dans ce contexte très instable, doivent respecter le défi du respect de nos trajectoires économiques et financières qui conditionnent les taux de taxes ou de redevances des contribuables.

La trajectoire tarifaire a été établie au lancement du projet TH2030 avec pour objectif son respect dans le cadre d'un tunnel selon un panel d'aléas.

Le principe d'une trajectoire pluriannuelle avait été posé au regard de l'importance des efforts anticipés pour couvrir des hausses à venir des coûts du service déchets. Pour rappel, en 2019, il a été décidé de construire un nouveau modèle industriel qui devait répondre aux enjeux de la Loi de Transition Energétique, qui garantirait une meilleure imperméabilité aux hausses annoncées de la fiscalité sur l'enfouissement et protègerait les adhérents des augmentations subies des coûts d'une solution « ne rien faire ». Au vu des efforts tarifaires à venir, une trajectoire tarifaire a été réalisée pour lisser les hausses et permettre aux collectivités de les anticiper dans leurs propres budgets et votes des taux de TEOM.

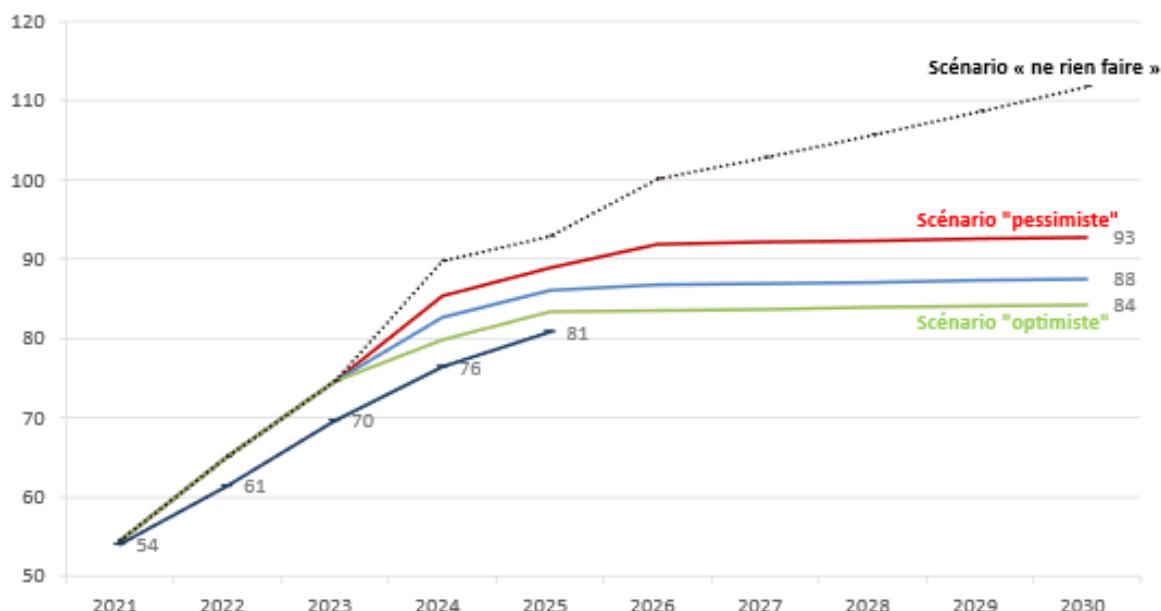
Depuis, cette trajectoire a connu deux ajustements techniques :

- un changement de base de référence pour la population
- des mises à jour annuelles limitées à la correction de l'inflation.

Au vu de ces paramètres favorables (recettes de valorisation énergétique ...) et des efforts réalisés (maîtrise des charges, valorisation des capacités techniques par des contrats clients...), les contributions supportées par les adhérents ont pu être en deçà de la trajectoire initiale.

La remise en cause de ces aléas ou la survenance d'aléas négatifs vont imposer de revenir à l'intérieur du « tunnel » tarifaire prévu. Fidèle à ses engagements, Trifyl fait le choix de viser la partie inférieure du « tunnel » en optimisant son fonctionnement et en cherchant à diversifier la production de valeur ajoutée et ses recettes.

TRAJECTOIRE TARIFAIRES EN € TTC/ HAB



# Note de Présentation brève et synthétique

## Budget Primitif 2026

Aussi, ce budget doit poursuivre la concrétisation de la trajectoire telle qu'elle a été établie en 2019. Il constituer une première étape d'atteinte d'un plateau des montants financiers acquittés par les adhérents à Trifyl, à la seule réserve de décisions gouvernementales exogènes (nouvelles taxes, nouvelles contraintes réglementaires ou techniques, ...) ou de l'inflation.

Pour 2026, compte tenu du contexte du PLF 2026 et au regard d'un ensemble de paramètres qui vont être discutés, cette trajectoire, jusque-là présentée en € hors TVA par habitant, va rester inchangée mais sa présentation sera exprimée en €/TTC par habitant.

### I - Fonctionnement : des hypothèses élaborées dans un contexte instable

#### 1. Les tonnages

##### ➤ Les tonnages adhérents :

Vers une stabilisation des flux de collecte des adhérents en 2025. Au 30 septembre, le bilan des performances provisoires montre :

- ✓ Une baisse des quantités d'OMR, moins marquée que les années précédentes. La tendance au 30 septembre est de 172 kg/hab pour un objectif 2025 de 173 kg/hab
- ✓ Un ratio de 7 kg/hab pour les biodéchets en sacs collectés en biflux proche de l'objectif 2025 de 8 kg/hab et en progression par rapport à 2024 de 2kg par habitant.
- ✓ Pour les quantités de collectes sélectives, l'objectif de 70 kg/an/hab est quasiment atteint avec une tendance au 30 septembre de 69 kg/hab, en petite progression par rapport à 2024 qui se situait à 68kg /hab.
- ✓ Un taux de refus en collecte sélective au 3<sup>e</sup> trimestre 2025 de 20%, en amélioration par rapport à 2024 où celui-ci était de 25 %

#### Ratios pour la tarification incitative :

Au vu des performances au 30 septembre, les objectifs pour 2026 seront proposés sans ajustement de baisse supplémentaire ni de rebond (maintien des volumes globaux).

En détail :

Ratios adhérents (kg/ an/ hab)	CA 2023	Flux collectés 2023	CA 2024	Flux collectés 2024	Perf au 30/09/25	Projet Evo 2026	Ratios objectifs 2026
Flux total	262	263	252	251	<b>248</b>	-	<b>248</b>
OMR	197	190	179	173	<b>172</b>	- 3	<b>169</b>
CS	65	65	68	70	<b>69</b>	+ 2	<b>71</b>
Biodéchets	0	8	5	8	<b>7</b>	+ 1	<b>8</b>

##### ➤ Les autres apports pour 2026

# Note de Présentation brève et synthétique

## Budget Primitif 2026

Outre les déchets du territoire, Trifyl traite des apports d'autres collectivités et d'entreprises clientes, soit selon les contrats en cours :

- ✓ C2A : Trifyl continuera à traiter en 2026 les CS (collectes sélectives) dans le cadre d'un marché conclu pour une durée de quatre ans à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2024.
- ✓ SMICTOM de LAVAUR : dans le cadre d'une convention conclue avec la société COVED, délégataire du SMICTOM, Trifyl assure le tri de ces collectes sélectives. Cette convention est remise en cause chaque année et reste dans l'attente de la décision définitive de la COVED.
- ✓ Trifyl traitera aussi en 2026 des apports de Déchets d'Activités Economiques de divers opérateurs : URBASER, CSE, MAUREL, BIEYSSE

Le SYDOM Aveyron a annoncé une fin des apports de leurs OM et biflux en avance sur les prévisions du marché (fin 2025). Ainsi, en 2026, les flux de déchets résiduels sont prévus en diminution anticipée par rapport aux dernières projections. Les autres flux évoluent peu par rapport à 2025.

### **2. Eléments de contexte en dépenses et en recettes : de perspectives optimales à un nouveau contexte de fort aléas et de contraintes**

Toutes les usines sont en exploitation en 2026, et leurs coûts d'exploitation deviennent des composantes majeures des charges aujourd'hui stabilisées et maîtrisées.

Néanmoins, un certain nombre de postes sont assujettis à de forts aléas ou des contraintes subies :

- Les cours des ventes qui continuent de fluctuer. Par exemple :
  - Des baisses des produits de la valorisation matière : les cours des matériaux sont à nouveau orientés à la baisse cette fin d'année 2025. En opposition aux objectifs de hausse du recyclage, et malgré un effort de soutien aux matières valorisées, les produits des ventes devraient se situer à un faible niveau en 2026.
  - La crise de la filière verre s'est amplifiée en 2025 et semble vouloir perdurer sur 2026, ce qui aboutit à une baisse significative du prix de reprise du verre des prix de reprise en 2025 : 8 €/t, hypothèses reprises pour 2026.
  - Les prix de vente de l'électricité produite par le bioréacteur subit une baisse continue depuis 3 ans.

#### ➤ Les recettes clients

Les recettes proposées au BP correspondent aux contrats signés et sont susceptibles d'évoluer en cours d'année.

A date, les recettes « clients » diminuent, en particulier avec l'arrêt anticipé des apports du SYDOM AVEYRON. Les effets se portent sur la moindre facturation des prestations et la « non-production » de recettes énergétiques.

#### ➤ La réduction de l'aide du département

La loi de finances 2025 et le PLF 2026 imposent un contexte budgétaire tendu pour le département du Tarn, avec un gel des dotations, une hausse des charges et un fonds de sauvegarde renforcé mais insuffisant pour compenser l'ensemble des besoins. Ainsi le département du Tarn est contraint de limiter sa participation financière au fonctionnement de Trifyl et l'arrêt des soutiens automatiques à l'investissement. Ainsi, les contributions financières versées au syndicat Trifyl seront diminuées par rapport à la projection, ce qui entraîne un manque à financer de recette fixe.

# Note de Présentation brève et synthétique

## Budget Primitif 2026

### ➤ Hausses de charges contraintes

Les lignes directrices de la note de cadrage posaient le principe d'une maîtrise forte des dépenses qui nécessite de minimiser tout engagement de charges et l'optimisation de toutes nos performances en cherchant toutes les marges de progrès même les plus réduites. Cet objectif se traduit par un gel des dépenses de fonctionnement et un encadrement strict des investissements.

Néanmoins, si ces consignes ont prévalu, certaines mesures exogènes viennent alourdir les charges, dont en particulier :

- Le relèvement du taux des cotisations employeur de la CNRACL présent dans la loi des finances 2025 est prévu sur trois ans, avec une nouvelle hausse en 2026 de 3 points, soit un impact de plus de 140 k€ sur le budget 2026.
- Les répercussions des hausses des taux d'intérêts et de l'inflation ces dernières années sur les charges financières (révisions des prix des marchés, effets sur la dette et amortissements)

### ➤ Contexte fiscal (TGAP, TVA)

- **La TGAP :** un nouveau calendrier d'évolution de la TGAP à l'enfouissement a été présenté dans l'article 21 du PLF2026

#### Nouvelle trajectoire de hausse prévue par le PLF 2026

- Pour l'enfouissement : augmentation de 10%/an pour arriver à 105 € /t

Tarif en 2025 (pour mémoire)	Tarif en 2026	Tarif en 2027	Tarif en 2028	Tarif en 2029	Tarif en 2030
65 €/t	72 €/t	79 €/t	87 €/t	96 €/t	105 €/t

Pour Trifyl, ces augmentations de TGAP, compte tenu des choix techniques dans sa recherche d'indépendance et d'imperméabilité aux paramètres externes industriels, auront un impact moindre.

En effet, seuls les volumes de refus seraient impactés par cette nouvelle trajectoire annoncée de la TGAP. Une « imperméabilité » forte à la fiscalité TGAP qui valide, au-delà des résultats techniques et de la croissance de la valorisation, le modèle TRIFYL.

Néanmoins, cette hausse concernera 20 à 25% des ordures ménagères traitées sur l'UTVD et 45% des TV valorisés à BLAIA.

Les hypothèses budgétaires ont intégré cette évolution pour 2026. Dans l'hypothèse où cette mesure du PLF 2025 ne serait pas maintenue, la surtaxe serait appliquée pour une quotité de 5 à 10€, soit un impact quasiment équivalent en 2026.

Même dans l'hypothèse où le PLF ne serait pas adoptée, il y a lieu de considérer que la tendance haussière de la TGAP et sa perspective 2030 à 105€/tonne finira par s'appliquer y compris via de nouveaux véhicules juridiques.

- Une simplification en matière de TVA a été proposée dans l'article 21 du PLF 2026 par l'application d'un taux unique de TVA de 5,5 % à l'ensemble des prestations pour le compte des collectivités en matière de collecte et de traitements des déchets. Cette mesure ne concerterait pas le budget Trifyl qui est assujetti à la TVA mais elle impactera directement les contributions des adhérents. Si elle est adoptée, elle aura donc un effet direct sur la trajectoire en TTC.

# Note de Présentation brève et synthétique

## Budget Primitif 2026

### 3. Les conditions de l'équilibre général visant le maintien de la trajectoire

Par rapport aux exercices précédents, les enjeux essentiels se concentrent autour de 4 postes :

- ✓ Les recettes « fixes » avec la diminution de la participation du département
- ✓ Le niveau des charges financières qui a été réévalué par rapport aux projections initiales pour tenir compte des hausses des taux d'intérêts et des amortissements
- ✓ Les écarts entre les contributions réelles des adhérents et celles qui avaient été projetées dans la trajectoire
- ✓ Les écarts sur les recettes clients

Pour leur couverture, des mesures d'économies sont envisagées :

- ✓ Un panel d'économies

➤ Investissements encadrés : comme le montre le point précédent, les dépenses d'investissement sont limitées à celles prévues au PPI et justifiées par une nécessité opérationnelle en 2026. De façon objective, les programmes qui ne pourront pas être lancés en 2026 seront réétudiés dans le cadre du futur PPI.

➤ La réduction des dépenses de fonctionnement : dans le contexte général contraint pour l'ensemble des entités publiques, les crédits de fonctionnement sont gelés ou réduits sur quasiment tous les postes. Seules des dépenses clairement identifiées et imposées ont été retenues. Par exemple :

- ✓ Personnel : le budget pour 2026 a été limité au niveau du budget 2025 complété des seules mesures exogènes (CNRACL...) et d'un GVT à 0,31%
- ✓ Charges générales : des gels et des réductions ont été la règle sur l'ensemble des budgets (formations, déplacements, mesures H&S, crédits innovations...)
- ✓ Mutualisation des risques et réduction de l'enveloppe risques d'exploitation

➤ Mobilisation de recettes supplémentaires / mobilisation du fonds de roulement :

Les installations permettent de répondre à d'autres demandes d'opérateurs publics ou privés du territoire ou voisins en fonction des opportunités et des capacités de traitement.

Comme cela a été démontré, ces apports ont vocation à consolider le modèle économique et à permettre de garantir le meilleur coût pour les adhérents.

Une priorité est donc donnée à la valorisation des quatre outils industriels. Pour le budget primitif 2026 à adopter au mois de décembre, il conviendra de compenser une conjonction d'éléments défavorables (charges subies, réduction des contributions du département, tarifs de vente bas, recettes clients moindres) en mobilisant une part du fonds de roulement.

Dans l'hypothèse où des recettes nouvelles seraient connues en cours d'année, elles feront l'objet d'une décision modificative et la reprise sur fonds de roulement sera réduite à concurrence.

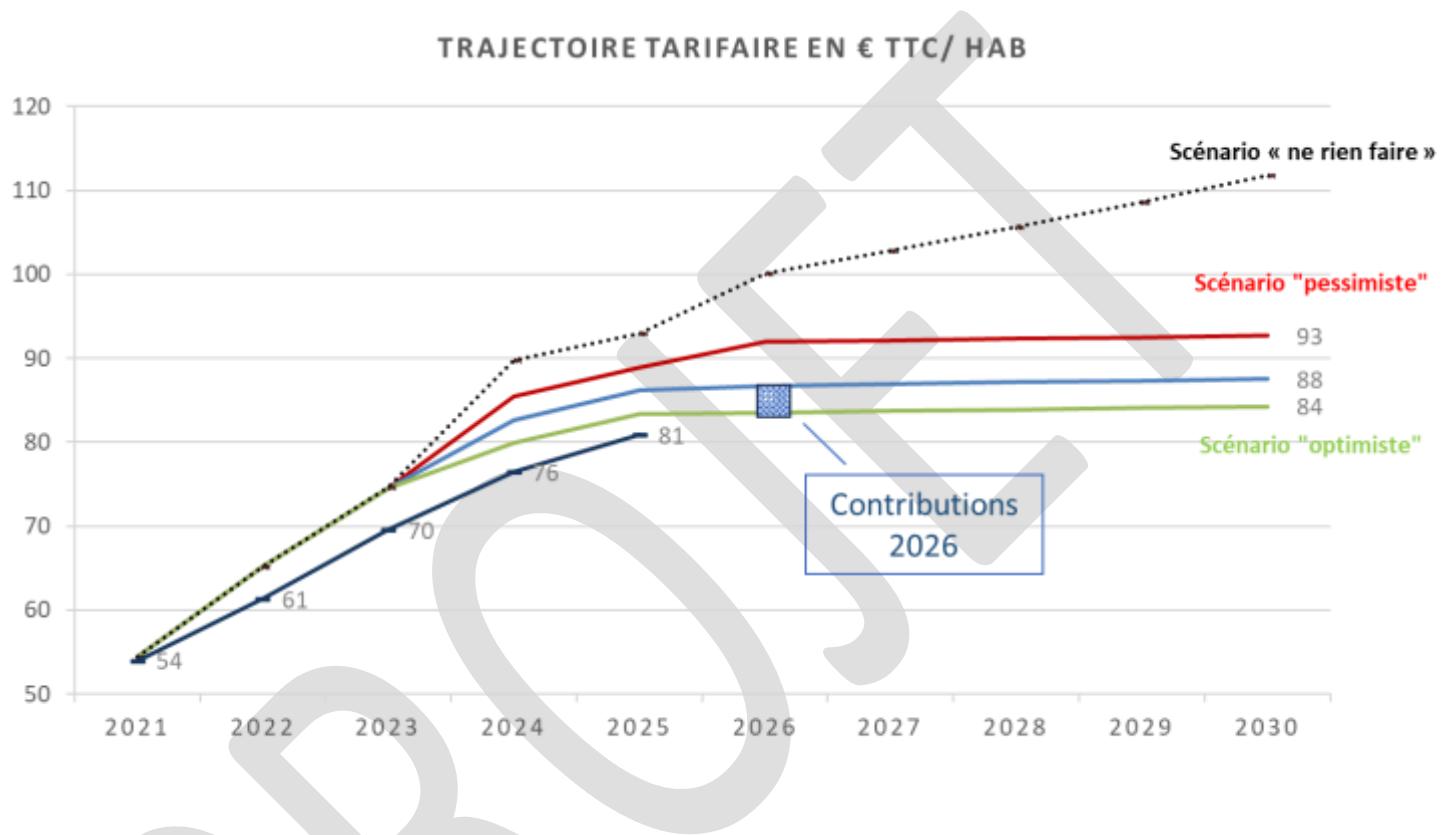
### 4. Adhérents : Maintien de la trajectoire

## Note de Présentation brève et synthétique

### Budget Primitif 2026

Pour 2026, selon la trajectoire initiale, le montant total des contributions adhérents était prévu à 87 € TTC / hab. Elle répond ainsi à l'objectif de les contenir dans le tunnel initial en se situant entre la courbe « pessimiste » et la courbe « optimiste »

Sur ce schéma, les contributions TTC pour 2026 évolueront d'environ 2,4 € TTC<sup>1</sup> par habitant. Cette évolution pourrait être portée à 4€ TTC<sup>1</sup> par habitant dans l'hypothèse où la simplification des taux de TVA prévue au PLF 2026 ne serait pas adoptée.



Pour ces contributions 2026, compte tenu des éléments qui viennent d'être présentés, il est proposé une adaptation de la structure tarifaire dans le respect de la trajectoire.

Cette adaptation se traduirait par 2 types de mesures :

- Une modification de la structure tarifaire par l'instauration d'une seconde composante à l'habitant :
  - maintien d'une contribution à l'habitant pour l'accès aux déchèteries par les usagers
  - ajout d'une composante pour la couverture de charges fixes de structure, d'administration et d'exploitation ;
- Une évolution de la TVA sur les contributions
  - Par le PLF 2026 ➔ effet sur les contributions OM et refus de tri
  - Par une modification du régime TVA sur la capitation déchèterie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

<sup>1</sup> Evaluation établie sur la base d'une collectivité de 10 000 habitants produisant des volumes correspondants aux « quotas » d'incitativité validés.

# Note de Présentation brève et synthétique

## Budget Primitif 2026

### 5. Les charges financières

#### ➤ La dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le capital restant dû s'élevait à 118,7M€.

En 2025 la dernière tranche de 5 M€ de l'emprunt de 10 M€ souscrit auprès du Crédit Agricole en 2022 a été mobilisée sur 25 ans au taux d'intérêt fixe de 1,73%.

Un emprunt long terme d'une durée de 20 ans d'environ 2,2M€ est en cours de contractualisation sur cette fin d'année 2025.

L'annuité 2026 est évaluée à 9,1 M€, soit 2,3M€ d'intérêts et 6,8M€ de remboursement en intégrant l'emprunt en cours de contractualisation.

#### ➤ Les amortissements

Ils évoluent selon 2 paramètres :

- un amortissement de l'ensemble des usines sur une année pleine
- Les amortissements au prorata temporis conformément aux dispositions de la nomenclature M57.

Le niveau de la dotation nette simulée est à 11,3 M€ pour 2026

#### ➤ Les provisions

Les provisions correspondent à un principe de prudence et de fiabilité des comptes.

Les provisions pour gros entretien et réparations permettent en outre de lisser et de garantir les charges d'entretien et de maintien à niveau des équipements industriels.

Ce budget prévoit plusieurs révisions sur des provisions déjà constituées :

- provision pour suivi post-exploitation du bioréacteur : dotation 1,20 € la tonne traitée soit un montant estimatif de 66 000€ pour 55 000 tonnes ;
- provision post-exploitation pour le centre de stockage de Saint-Benoit de Carmaux : reprise de 5 000 € ;
- provision pour risque d'impayés : reprise conformément au protocole d'accord avec la C2A : 216 000 € ;
- provision pour risques de sinistres sur le Bioréacteur : reprise de 2 484 265 € ;
- provision pour gros entretien et réparations sur les unités de valorisation énergétique pour la période 2020 à 2027 : dotation annuelle pour 194 075 € et mobilisation à hauteur de 94 371 € ;
- provision pour gros entretien et réparations sur la STEP de Labessière-Candeil pour la période 2023 à 2032 : dotation à hauteur de 34 479€ et mobilisation à hauteur de 18 898 € ;
- provision pour gros entretien et réparations sur le centre de tri de Labruguière : dotation de 215 747 € et reprise de 200 499€ ;
- provision pour gros entretien et réparations sur le centre de tri préparation des tout-venants de Blaye les Mines : dotation de 89 835€ et reprise de 64 072 €.

## Note de Présentation brève et synthétique

### Budget Primitif 2026

#### 6. Synthèse du fonctionnement

##### Présentation par poste :

Recettes (k€)	BP 2025	BP 2026	Evo 2026/2025	Evo 2026/2025 (%)
UTVD	5 125	4 660	- 465	-9%
Autres valo énergétiques	2 886	2 108	- 778	-27%
Valo matière	2 046	2 132	87	4%
Eco organismes	6 827	8 149	1 322	19%
Atténuations ch. Personnel	659	662	3	0%
Autres produits	1 113	1 007	- 106	-9%
Adhérents	24 133	26 736	2 603	11%
Département	2 000	1 000	- 1 000	-50%
Clients	12 241	5 896	- 6 346	-52%
Subventions	71	71	-	0%
Produits divers de gestion courante	-	10	10	
Reprises /provisions	933	3 083	2 150	231%
Opérations d'ordre de transfert entre section	1 967	1 929	- 38	-2%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>59 999</b>	<b>57 441</b>	<b>- 2 558</b>	<b>-4%</b>

Dépenses (en k€)	BP2025	BP2026	Evo 2026/2025	Evo 2026/2025 (%)
Centres de tri	1 682	1 877	196	12%
Filières valorisation	2 575	2 502	- 73	-3%
Logistique	3 245	2 976	- 269	-8%
UTVD	12 476	11 087	- 1 389	-11%
Bioréacteur	3 504	2 622	- 882	-25%
TGAP	4 271	3 426	- 845	-20%
Non ventilé	3 881	3 488	- 394	-10%
Personnel	14 822	15 077	255	2%
Frais financiers	2 780	2 377	- 404	-15%
Amortissements	9 797	11 340	1 543	16%
Provisions/excep	966	670	- 296	-31%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>59 999</b>	<b>57 441</b>	<b>- 2 558</b>	<b>-4%</b>

##### Présentations synthétiques

## Note de Présentation brève et synthétique

### Budget Primitif 2026

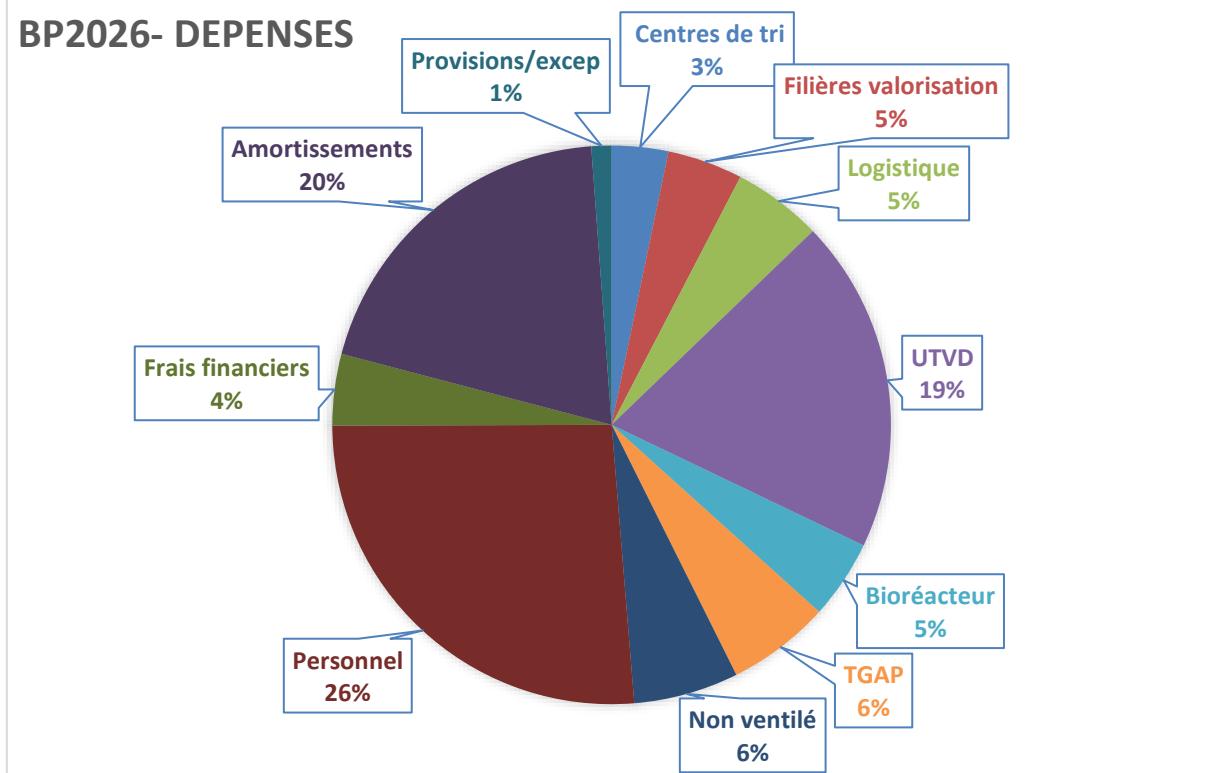
Recettes (k€)	BP 2025	BP 2026	Ev BP 2026/ 2025	%
Atténuations de charges	580	582	1	0,4%
Produits des services (et TGAP)	47 622	28 271	- 19 351	-37,7%
Dotations et participations	8 898	23 567	14 669	181,9%
Reprises sur provisions	933	3 083	2 150	456,6%
<b>Recettes réelles</b>	<b>58 032</b>	<b>55 512</b>	- 2 520	-4,2%
Recettes d'ordre	1 967	1 929	- 38	-1,8%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>59 999</b>	<b>57 441</b>	- 2 558	-4,1%
			-	
Dépenses (k€)	BP 2025	BP 2025	Ev BP 2026/ 2025	%
Charges à caractère général	30 872	27 297	- 3 575	-10,8%
<i>Dont TGAP et TC</i>	<i>4 271</i>	<i>3 426</i>	<i>- 845</i>	<i>-14,1%</i>
Charges de personnel	14 822	15 077	255	1,7%
Autres charges gestion courante	762	680	81	-13,9%
Charges financières	2 780	2 377	404	-14,6%
Charges exceptionnelles	300	70	230	-76,7%
Dotations aux provisions	666	600	66	-9,0%
<b>Dépenses réelles</b>	<b>50 202</b>	<b>46 101</b>	- 4 100	-7,8%
Dépenses d'ordre	9 797	11 340	1 543	15,3%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>59 999</b>	<b>57 441</b>	- 2 558	-4,1%

## Note de Présentation brève et synthétique

### Budget Primitif 2026

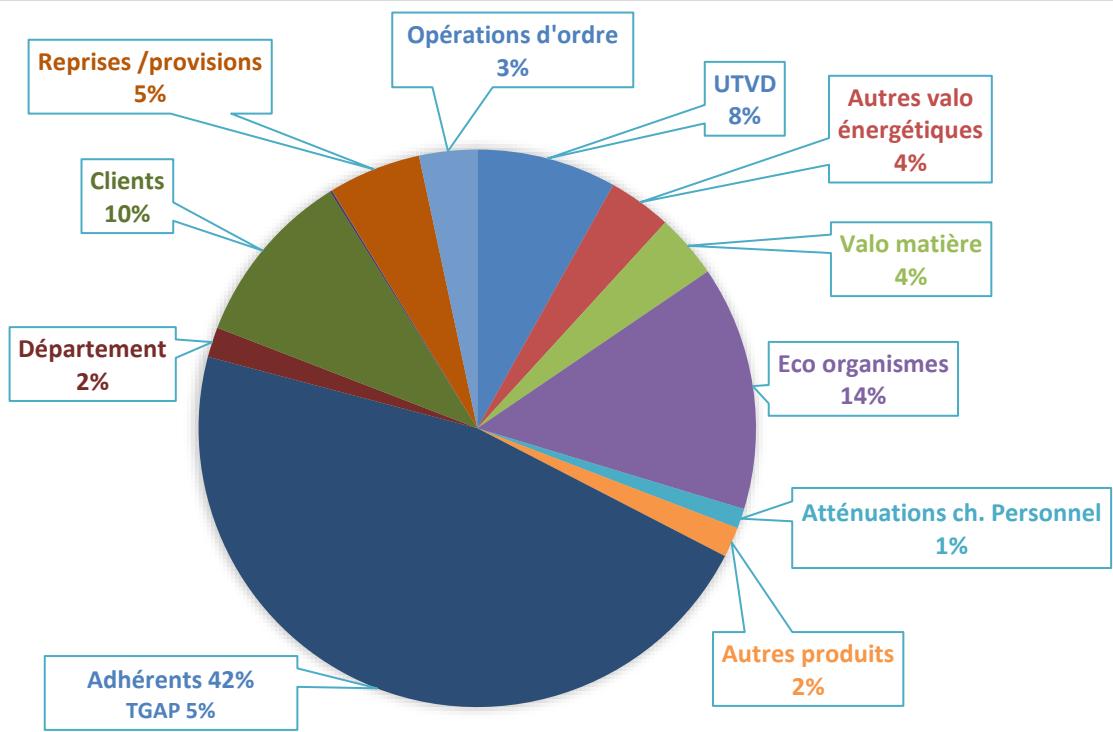
#### Dépenses de fonctionnement 2026

##### BP2026- DEPENSES



#### Recettes de fonctionnement 2026

##### BP 2026- RECETTES



## Note de Présentation brève et synthétique

### Budget Primitif 2026

#### II. Un investissement maîtrisé malgré l'inflation

Conformément au Programme Pluriannuel des Investissements adopté en début de mandat, et évalué à 173 M€, les investissements sont concentrés sur la réalisation des trois usines TH 2030 qui représentent 154 M€ soit 89% du total des investissements programmés.

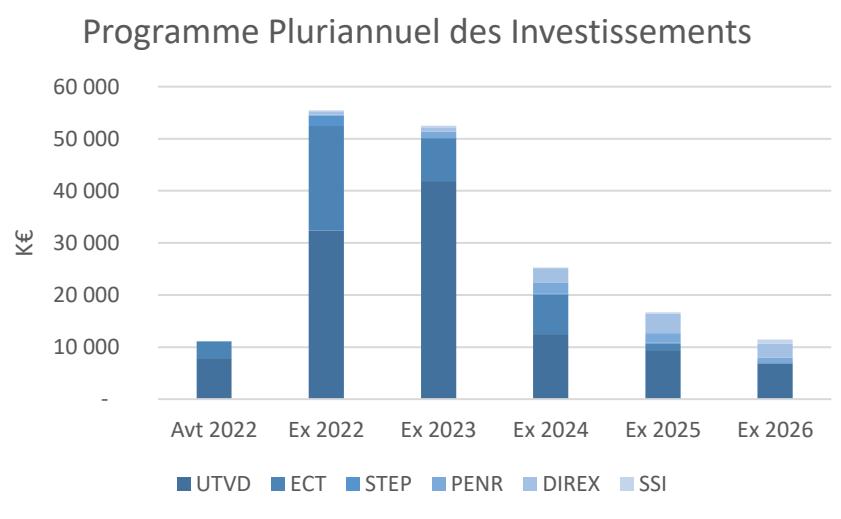
Fin 2025, l'essentiel des ouvrages est réalisé :

- plus de 98% des travaux pour les deux centres de tri et plus de 95 % des travaux de construction de l'UTVD ont été payés ;
- L'ensemble des opérations (Centres de tri et UTVD) s'achève dans le respect des enveloppes travaux initiales ;

La révision portera sur des phasages, quelques transferts entre opération et des révisions d'enveloppes à la baisse. Au global, ces révisions porteront la programmation totale de 173,3 M€ à 172,6 M€.

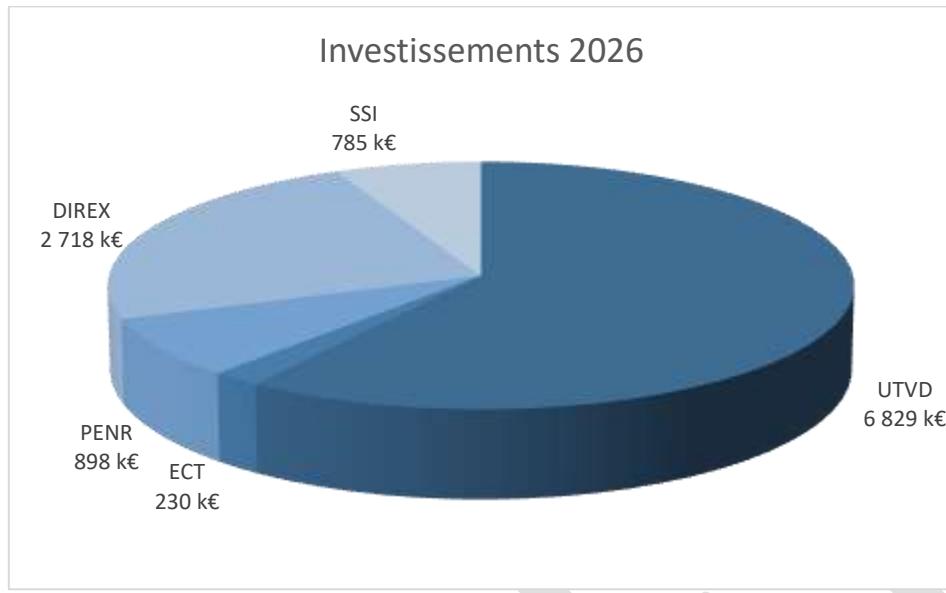
En 2026, les opérations concerteront principalement le solde des paiements pour l'UTVD, ainsi que des travaux en déchèteries, et des acquisitions et renouvellements d'engins et de matériel de transport.

PPI CONSOLIDÉ SUITE REVISION DECEMBRE 2026	Total	Jusqu'à 2024	2 025	2 026
UTVD	110 895	94 669	9 397	6 829
ECT	40 501	38 936	1 335	230
STEP	2 655	2 557	99	-
PENR	6 046	3 327	1 822	898
DIREX	10 807	4 294	3 795	2 718
SSI	1 654	625	244	785
PROJET REVISION 12 2026	172 559	144 408	16 691	11 461



## Note de Présentation brève et synthétique

### Budget Primitif 2026



Les co-financements sont aujourd’hui notifiés pour un total de **25,1 M€** (hors contributions du Département aux dépenses d’investissement hors TH 2030):

Financeur	Objet	Montant (M€)
Département du Tarn	TH 2030	6 000k€
Région Occitanie	TH 2030	8 000 k€
ADEME	UTVD Méthanisation	3 470 k€
ADEME	Usine BLAYE LES MINES	840 k€
ADEME	Centre de tri LABRUGUIERE	4 860 k€
CITEO	Centre de tri LABRUGUIERE	950 k€
Agence de l’eau Adour Garonne	Station traitement lixiviats	959 k€

## Note de Présentation brève et synthétique

### Budget Primitif 2026

Opérations (k€)	PPI BP 2026						
	Total	Avt 2022	Ex 2022	Ex 2023	Ex 2024	Ex 2025	Ex 2026
TH 2030 - UTVD	110 895	7 902	32 407	41 893	12 468	9 397	6 829
TH 2030- Usines de tri	40 501	3 173	20 008	8 202	7 554	1 335	230
Station lixiviate Labessière	2 655	71	2 022	216	248	99	-
Bioréacteur	1 852	-	78	536	482	559	197
Engins & équipements techniques	1 857	-	62	351	713	385	346
Valorisation du biogaz	909	-	13	106	47	727	15
Aménagements PF bois	1 089	-	1	25	742	32	289
Travaux d'aménagement du site	297	-	16	89	25	117	50
Autres Valorisations énergétiques	66	-	-	-	40	27	-
Création restructuration déchèteries	1 179	-	44	36	10	811	278
Création restructuration quais de transfert	1 043	-	92	13	793	76	69
Centres de tri	567	-	-	-	46	121	400
Centres de stockage Inertes	70	-	-	-	9	6	56
Centres de stockage Post exploitation	58	-	13	-	3	40	2
Aménagements et mises aux normes des sites	1 346	-	208	208	299	227	404
Bâtiments	692	-	16	36	152	143	346
Engins	1 705	-	1	22	334	1 038	310
Transports	3 411	-	260	385	972	1 153	642
Equipements techniques et sociaux	711	-	45	98	203	155	211
Systèmes d'information	1 654	-	195	279	152	244	785
<b>Total nouveaux programmes 2022-2026</b>	<b>18 507</b>	<b>-</b>	<b>1 044</b>	<b>2 183</b>	<b>5 019</b>	<b>5 861</b>	<b>4 401</b>
<b>Total général</b>	<b>172 559</b>	<b>11 145</b>	<b>55 480</b>	<b>52 494</b>	<b>25 288</b>	<b>16 691</b>	<b>11 461</b>

## Note de Présentation brève et synthétique

### Budget Primitif 2026

Recettes (k€)	BP 2026
Subventions	1 462
Emprunts et dettes assimilés (*)	27 303
Immobilisations en cours	1 115
Cessions	50
<b>Recettes réelles</b>	<b>29 930</b>
Recettes d'ordre	17 115
<b>Total recettes</b>	<b>47 045</b>
Dépenses (k€)	BP 2026
Immobilisations corporelles	5 885
Immobilisations en cours	6 690
Emprunts et dettes assimilés (*)	26 765
<b>Dépenses réelles</b>	<b>39 341</b>
Dépenses d'ordre	7 704
<b>Total dépenses</b>	<b>47 045</b>